

INDICATEURS SUR LES VIOLENCES CONJUGALES ET LE VIOL À DESTINATION DE LA POLICE ET DE LA JUSTICE

EIGE
Novembre 2017

Indicateur 1	Nombre annuel de femmes (âgées de 18 ans et plus) victimes de violences conjugales commises par des hommes (âgés de 18 ans et plus), enregistré par la police
Définition	<i>Tout acte de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique survenant entre époux ou partenaires ou entre anciens époux ou partenaires, que l'auteur partage ou ait partagé la résidence de la victime ou non.</i>
Numérateur	Nombre de femmes âgées de 18 ans et plus victimes de tout acte de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique commis par un partenaire intime au cours d'une période de douze mois, enregistré par la police.
Ce qu'il mesure	Cet indicateur mesure le nombre de femmes âgées de 18 ans et plus victimes de tout acte de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique commis par un partenaire intime masculin (âgé de 18 ans et plus) au cours d'une période de douze mois, enregistré par la police.
Comment le mesurer	Les informations doivent être disponibles pour une période de douze mois révolue. L'information minimale requise pour mesurer cet indicateur est le nombre de femmes victimes d'incidents relatifs à des violences conjugales au cours de la période de douze mois.
Sources d'informations	Les fichiers des infractions constatées par la police peuvent constituer des sources d'informations.
Unités de mesure	Les unités de mesure peuvent être le nombre de victimes féminines.
Populations	Le numérateur est constitué par l'ensemble des femmes qui signalent des incidents liés à leur partenaire intime au cours de la période de douze mois.
Ventilation nécessaire	Sexe de la victime Sexe de l'auteur Type de relation impliquant la violence = <i>époux ou partenaire (actuel ou ancien), indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime</i> Âge de la victime (18 ans et plus)
Période de référence	Année civile ou période de douze mois

Indicateur 2	Nombre annuel d'infractions signalées liées à des violences conjugales à l'égard de femmes commises par des hommes (âgés de 18 ans et plus)
Définition	<i>Tout acte de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique survenant entre époux ou partenaires ou entre anciens époux ou partenaires, que l'auteur partage ou ait partagé la résidence de la victime ou non.</i> L'auteur devrait être un homme et la victime une femme, et ils entretiennent ou entretenaient une relation intime. Les infractions signalées font référence à des incidents qui ont été enregistrés par les forces de police.
Types de comportement ou d'infraction(s) à prendre en considération	Toutes les formes de violence suivantes peuvent être incluses: <ul style="list-style-type: none"> • violence physique: agression physique, blessure corporelle, coups, privation de liberté, meurtre; • violence sexuelle: viol, agression sexuelle, harcèlement sexuel, viol conjugal; • violence psychologique: contrainte, diffamation et violence verbale, harcèlement, humiliation, négligence, isolement, diffamation orale, menace, traque furtive, violence mentale; • violence économique: préjudice matériel, vol de biens personnels, restriction de la liberté individuelle, dépendance financière, refus de payer la pension alimentaire, travail domestique forcé. Du moment que l'auteur (homme) et la victime (femme) entretiennent ou entretenaient une relation intime.
Numérateur	Nombre d'infractions signalées relatives à des violences conjugales commises par des hommes (âgés de 18 ans et plus) au cours d'une période de douze mois.
Ce qu'il mesure	Cet indicateur mesure le nombre d'infractions enregistrées par les forces de police relatives à toutes formes de violences conjugales commises par des hommes (âgés de 18 ans et plus) au cours d'une période de douze mois.
Comment le mesurer	Les informations doivent être disponibles pour une période de douze mois révolue. L'information minimale requise pour mesurer cet indicateur est le nombre total d'infractions signalées relatives aux différentes formes de violences conjugales (ou aux violences conjugales en général) au cours de la période de douze mois.
Sources d'informations	Les fichiers des infractions constatées par la police peuvent constituer des sources d'informations.
Unités de mesure	Les unités de mesure peuvent être le nombre d'infractions.
Populations	Le numérateur est constitué par toutes les infractions signalées relatives aux différentes formes de violences conjugales.
Ventilation nécessaire	Sexe de la victime Sexe de l'auteur Type de relation impliquant la violence = <i>époux ou partenaire (actuel ou ancien), indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime</i>
Période de référence	Année civile ou période de douze mois

Indicateur 3	Nombre annuel d'hommes (âgés de 18 ans et plus) auteurs de violences conjugales à l'égard de femmes (et pourcentage d'auteurs parmi la population masculine)
Définition	<p>Les auteurs sont considérés comme des «personnes présentées officiellement devant la police et suspectées/arrêtées ou mises en examen pour une infraction pénale relative à des violences conjugales».</p> <p>Selon l'avancée de la collecte de données dans chaque État membre, les données relatives aux auteurs devraient être collectées lors du premier signalement de l'infraction à la police (statistiques «INPUT»), après le premier signalement de l'infraction, mais avant l'ouverture d'une enquête complète (statistiques «PROCESS»), ou après que l'infraction a fait l'objet d'une enquête (statistiques «OUTPUT»).</p>
Types de comportement ou d'infraction(s) à prendre en considération	<p>Différents types de comportements peuvent être pris en considération en vue de recueillir des données pour cet indicateur, y compris:</p> <ul style="list-style-type: none"> • violence physique: agression physique, blessure corporelle, coups, privation de liberté, meurtre; • violence sexuelle: viol, agression sexuelle, harcèlement sexuel, viol conjugal; • violence psychologique: contrainte, diffamation et violence verbale, harcèlement, humiliation, négligence, isolement, diffamation orale, menace, traque furtive, violence mentale; • violence économique: préjudice matériel, vol de biens personnels, restriction de la liberté individuelle, dépendance financière, refus de payer la pension alimentaire, travail domestique forcé. <p>Du moment que l'auteur (homme) et la victime (femme) entretiennent ou entretenaient une relation intime.</p>
Numérateur Dénominateur	<p>Numérateur: nombre d'hommes (âgés de 18 ans et plus) auteurs de tout acte lié aux violences conjugales à l'égard de femmes.</p> <p>Dénominateur: nombre total d'hommes (âgés de 18 ans et plus) dans la population.</p>
Ce qu'il mesure	Cet indicateur mesure le nombre et la proportion d'hommes qui ont commis des actes liés aux violences conjugales (y compris actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique) à l'égard de leur partenaire féminine au cours d'une période de douze mois, enregistrés par la police.
Comment le mesurer	Les informations doivent être disponibles pour une période de douze mois révolue. L'information minimale requise pour mesurer cet indicateur est le nombre d'hommes qui ont commis des actes de violences conjugales ainsi que le nombre total d'hommes dans la population.
Sources d'informations	Les fichiers des infractions constatées par la police et les archives judiciaires peuvent constituer des sources d'informations.
Unités de mesure	Les unités de mesure peuvent être le nombre d'auteurs.
Populations	Le numérateur est constitué par l'ensemble des hommes (âgés de 18 ans et plus) auteurs de tout acte lié aux violences conjugales. Le dénominateur est la population (masculine) totale.

Indicateur 3	Nombre annuel d'hommes (âgés de 18 ans et plus) auteurs de violences conjugales à l'égard de femmes (et pourcentage d'auteurs parmi la population masculine)
Ventilation nécessaire	Sexe de l'auteur Sexe de la victime Type de relation impliquant la violence = <i>époux ou partenaire (actuel ou ancien), indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime</i> Âge de la victime (18 ans ou plus) Autre ventilation optionnelle: handicap, statut de migrant ou de réfugié
Période de référence	Année civile ou période de douze mois

Indicateur 4	Nombre annuel de femmes (âgées de 18 ans et plus) victimes de violences conjugales physiques commises par des hommes (âgés de 18 ans et plus), enregistré par la police
Définition	<i>Tout acte qui cause un préjudice physique à la partenaire ou à l'ex-partenaire à la suite d'un usage illégal de la force physique. La violence physique peut se manifester, entre autres, par des lésions corporelles graves ou légères, par une privation de liberté et par un meurtre.</i>
Types de comportement ou d'infraction(s) à prendre en considération	Agression physique Blessure corporelle Coups Privation de liberté
Numérateur	Nombre de femmes âgées de 18 ans et plus victimes de tout acte de violence physique commis par un partenaire intime masculin (âgé de 18 ans et plus) au cours d'une période de douze mois, enregistré par la police.
Ce qu'il mesure	Cet indicateur mesure le nombre de femmes âgées de 18 ans et plus victimes de tout acte de violence physique commis par un partenaire intime masculin (âgé de 18 ans et plus) au cours d'une période de douze mois, enregistré par la police.
Comment le mesurer	Les informations doivent être disponibles pour une période de douze mois révolue. L'information minimale requise pour mesurer cet indicateur est le nombre de femmes victimes de tout acte de violence physique commis par un partenaire intime masculin (âgé de 18 ans et plus) au cours de la période de douze mois.
Sources d'informations	Les fichiers des infractions constatées par la police peuvent constituer des sources d'informations.
Unités de mesure	Les unités de mesure peuvent être le nombre de victimes féminines.
Populations	Le numérateur est constitué par l'ensemble des femmes qui signalent des incidents physiques liés à leur partenaire intime au cours de la période de douze mois.
Ventilation nécessaire	Sexe de la victime Sexe de l'auteur Type de relation impliquant la violence = <i>époux ou partenaire (actuel ou ancien), indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime</i> Âge de la victime (18 ans et plus)
Période de référence	Année civile ou période de douze mois

Indicateur 5	Nombre annuel de femmes (âgées de 18 ans et plus) victimes de violences conjugales psychologiques commises par des hommes (âgés de 18 ans et plus), enregistré par la police
Définition	<i>Tout acte ou comportement qui cause un préjudice psychologique à la partenaire ou à l'ex-partenaire. La violence psychologique peut se manifester, entre autres, par la contrainte, par la diffamation, par de la violence verbale ou par le harcèlement.</i>
Types de comportement ou d'infraction(s) à prendre en considération	<p>Contrainte</p> <p>Diffamation et violence verbale</p> <p>Harcèlement</p> <p>Humiliation</p> <p>Négligence</p> <p>Isolement</p> <p>Diffamation orale</p> <p>Menaces</p> <p>Traque furtive</p> <p>Violence mentale</p>
Numérateur	Nombre de femmes âgées de 18 ans et plus victimes de tout acte de violence psychologique commis par un partenaire intime masculin (âgé de 18 ans et plus) au cours d'une période de douze mois, enregistré par la police.
Ce qu'il mesure	Cet indicateur mesure le nombre de femmes âgées de 18 ans et plus victimes de tout acte de violence psychologique commis par un partenaire intime masculin (âgé de 18 ans et plus) au cours d'une période de douze mois, enregistré par la police.
Comment le mesurer	Les informations doivent être disponibles pour une période de douze mois révolue. L'information minimale requise pour mesurer cet indicateur est le nombre de femmes victimes de tout acte de violence psychologique commis par un partenaire intime au cours de la période de douze mois.
Sources d'informations	Les fichiers des infractions constatées par la police peuvent constituer des sources d'informations.
Unités de mesure	Les unités de mesure peuvent être le nombre de victimes féminines.
Populations	Le numérateur est constitué par l'ensemble des femmes victimes d'incidents psychologiques liés à leur partenaire intime au cours de la période de douze mois.
Ventilation nécessaire	<p>Sexe de la victime</p> <p>Sexe de l'auteur</p> <p>Type de relation impliquant la violence = <i>époux ou partenaire (actuel ou ancien), indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime</i></p> <p>Âge de la victime (18 ans et plus)</p>
Période de référence	Année civile ou période de douze mois

Indicateur 6	Nombre annuel de femmes (âgées de 18 ans et plus) victimes de violences conjugales sexuelles commises par des hommes (âgés de 18 ans et plus), enregistré par la police
Définition	<i>Tout acte sexuel qui implique la victime sans son consentement. La violence sexuelle peut se manifester par le viol ou par l'agression sexuelle.</i>
Types de comportement ou d'infraction(s) à prendre en considération	Viol Agression sexuelle Harcèlement sexuel Viol conjugal
Numérateur	Nombre de femmes âgées de 18 ans et plus victimes de tout acte de violence sexuelle commis par un partenaire intime masculin (âgé de 18 ans et plus) au cours d'une période de douze mois, enregistré par la police.
Ce qu'il mesure	Cet indicateur mesure le nombre de femmes âgées de 18 ans et plus victimes de tout acte de violence sexuelle commis par un partenaire intime masculin (âgé de 18 ans et plus) au cours d'une période de douze mois, enregistré par la police.
Comment le mesurer	Les informations doivent être disponibles pour une période de douze mois révolue. L'information minimale requise pour mesurer cet indicateur est le nombre de femmes victimes de tout acte de violence sexuelle commis par un partenaire intime au cours de la période de douze mois.
Sources d'informations	Les fichiers des infractions constatées par la police peuvent constituer des sources d'informations.
Unités de mesure	Les unités de mesure peuvent être le nombre de victimes féminines.
Populations	Le numérateur est constitué par l'ensemble des femmes victimes d'incidents sexuels liés à leur partenaire intime au cours de la période de douze mois.
Ventilation nécessaire	Sexe de la victime Sexe de l'auteur Type de relation impliquant la violence = <i>époux ou partenaire (actuel ou ancien), indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime</i> Âge de la victime (18 ans et plus)
Période de référence	Année civile ou période de douze mois

Indicateur 7	Nombre annuel de femmes (âgées de 18 ans et plus) victimes de violences conjugales économiques commises par des hommes (âgés de 18 ans et plus), enregistré par la police
Définition	<i>Tout acte ou comportement qui cause un préjudice économique à la partenaire. La violence économique peut se manifester, entre autres, par un préjudice matériel, par une restriction de l'accès aux ressources financières, à l'éducation ou au marché du travail ou par un non-respect de responsabilités économiques, telles que le paiement de la pension alimentaire.</i>
Types de comportement ou d'infraction(s) à prendre en considération	Préjudice matériel Vol de biens personnels Restriction de la liberté individuelle Dépendance financière Refus de verser la pension alimentaire Travail domestique forcé
Numérateur	Nombre de femmes âgées de 18 ans et plus victimes de tout acte de violence économique commis par un partenaire intime masculin (âgé de 18 ans et plus) au cours d'une période de douze mois, enregistré par la police.
Ce qu'il mesure	Cet indicateur mesure le nombre de femmes âgées de 18 ans et plus victimes de tout acte de violence économique commis par un partenaire intime masculin (âgé de 18 ans et plus) au cours d'une période de douze mois, enregistré par la police.
Comment le mesurer	Les informations doivent être disponibles pour une période de douze mois révolue. L'information minimale requise pour mesurer cet indicateur est le nombre total de femmes victimes de tout acte de violence économique commis par un partenaire intime au cours de la période de douze mois.
Sources d'informations	Les fichiers des infractions constatées par la police peuvent constituer des sources d'informations.
Unités de mesure	Les unités de mesure peuvent être le nombre de victimes féminines.
Populations	Le numérateur est constitué par l'ensemble des femmes victimes d'incidents économiques liés à leur partenaire intime au cours de la période de douze mois.
Ventilation nécessaire	Sexe de la victime Sexe de l'auteur Type de relation impliquant la violence = <i>époux ou partenaire (actuel ou ancien), indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime</i> Âge de la victime (18 ans et plus)
Période de référence	Année civile ou période de douze mois

Indicateur 8	Nombre annuel de victimes féminines (âgées de 18 ans et plus) qui signalent un viol commis par des hommes (âgés de 18 ans et plus), enregistré par la police
Définition	<i>Pénétration sexuelle, vaginale, anale ou orale, par l'intermédiaire d'un objet ou de parties du corps, sans consentement et/ou en recourant à la contrainte, à la force ou en profitant de la vulnérabilité de la victime.</i>
Types de comportement ou d'infraction(s) à prendre en considération	Viol
Numérateur	Nombre de femmes âgées de 18 ans et plus victimes de viol (commis par des hommes âgés de 18 ans et plus) au cours d'une période de douze mois, enregistré par la police.
Ce qu'il mesure	Cet indicateur mesure la proportion de femmes victimes de viol (commis par des hommes âgés de 18 ans et plus) qui ont signalé l'incident à la police (au cours d'une période de douze mois).
Comment le mesurer	Les informations doivent être disponibles pour une période de douze mois révolue. L'information minimale requise pour mesurer cet indicateur est le nombre total de femmes victimes de viol au cours de la période de douze mois.
Sources d'informations	Les fichiers des infractions constatées par la police peuvent constituer des sources d'informations.
Unités de mesure	Les unités de mesure peuvent être le nombre de victimes féminines.
Populations	Le numérateur est constitué par l'ensemble des femmes victimes de viol au cours de la période de douze mois.
Ventilation nécessaire	Sexe de la victime Sexe de l'auteur Âge de la victime (18 ans et plus)
Période de référence	Année civile ou période de douze mois

Indicateur 9	Femmes victimes de féminicide conjugal (âgées de 18 ans et plus) commis par un partenaire intime masculin (âgé de 18 ans et plus), en tant que part des femmes victimes d'homicide (âgées de 18 ans et plus)
Définition	<i>Le meurtre d'une femme de la main d'un partenaire intime ou la mort d'une femme à la suite d'une pratique qui nuit aux femmes. Le terme «partenaire intime» est entendu au sens d'époux ou de partenaire ou d'ancien époux ou partenaire, que l'auteur partage ou ait partagé la résidence de la victime ou non.</i>
Types de comportement ou d'infraction(s) à prendre en considération	Assassinat Homicide Meurtre Meurtre volontaire
Numérateur Dénominateur	Numérateur: femmes victimes d'homicide commis par un partenaire intime au cours d'une période de douze mois. Dénominateur: nombre total de femmes victimes d'homicide au cours de la période de douze mois.
Ce qu'il mesure	Cet indicateur mesure la proportion de femmes tuées, victimes de violences conjugales liées à un homicide (au cours d'une période de douze mois). L'auteur doit être un partenaire intime masculin (âgé de 18 ans et plus).
Comment le mesurer	Les informations doivent être disponibles pour une période de douze mois révolue. L'information minimale requise pour mesurer cet indicateur est le nombre total de femmes victimes d'homicide au cours de la période de douze mois.
Sources d'informations	Les fichiers des infractions constatées par la police peuvent constituer des sources d'informations.
Unités de mesure	Les unités de mesure peuvent être le nombre de femmes victimes ou le nombre d'infractions.
Populations	Le numérateur est constitué par l'ensemble des femmes victimes d'un homicide en lien avec leur partenaire intime au cours de la période de douze mois.
Ventilation nécessaire	Sexe de la victime Sexe de l'auteur Type de relation impliquant la violence = <i>époux ou partenaire (actuel ou ancien), indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime</i> Âge de la victime (18 ans et plus)
Période de référence	Année civile ou période de douze mois

Indicateur 10	Nombre annuel de décisions de protection demandées et accordées dans des cas de violences conjugales à l'égard de femmes selon le type de juridiction
Définition	Dans le contexte des violences à l'égard des femmes, les décisions de protection sont définies comme «une injonction juridique qui requiert que l'auteur d'une infraction s'abstienne d'accomplir certaines actions et ne s'approche pas de la victime». Les décisions de protection peuvent être adoptées au titre du droit civil ou pénal.
Types de comportement ou d'infraction(s) à prendre en considération	<p>Dans le contexte d'incidents de violences conjugales, une décision de protection constitue une voie de droit rapide destinée à protéger les personnes qui risquent de subir une quelconque forme de violence en interdisant, en empêchant ou en prescrivant certains comportements de la part de l'auteur.</p> <p>Ces décisions couvrent un large éventail de mesures, ce qui signifie qu'elles ont plusieurs noms, tels qu'ordonnance de restriction, ordonnance d'interdiction, ordonnance d'expulsion, décision de protection ou injonction.</p> <p>Il convient de tenir compte de différentes formes de décisions de protection, y compris:</p> <ul style="list-style-type: none"> • décisions de protection nationales et décisions de protection européennes; • décisions de protection demandées et décisions de protection accordées; • décisions de protection liées à la justice pénale et à la justice civile.
Numérateur	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de décisions de protection demandées par des femmes de 18 ans et plus victimes de violences conjugales (toutes formes de violence) à une juridiction pénale • Nombre de décisions de protection accordées à des femmes de 18 ans et plus victimes de violences conjugales par une juridiction pénale • Nombre de décisions de protection demandées par des femmes de 18 ans et plus victimes de violences conjugales (toutes formes de violence) à une juridiction civile/de la famille • Nombre de décisions de protection accordées à des femmes de 18 ans et plus victimes de violences conjugales par une juridiction civile/de la famille
Ce qu'il mesure	Cet indicateur mesure le nombre de décisions de protection demandées à/accordées par des juridictions pénales et civiles/de la famille relatives à des violences conjugales à l'égard de femmes (commises par des hommes) au cours d'une période de douze mois.
Comment le mesurer	Les informations doivent être disponibles pour une période de douze mois révolue. L'information minimale requise pour mesurer cet indicateur est le nombre total de décisions de protection prises par des juridictions pénales et civiles/de la famille relatives à des violences conjugales à l'égard de femmes au cours de la période de douze mois.
Sources d'informations	Les archives judiciaires pénales et civiles/familiales peuvent constituer une source d'informations.

Indicateur 10	Nombre annuel de décisions de protection demandées et accordées dans des cas de violences conjugales à l'égard de femmes selon le type de juridiction
Unités de mesure	Les unités de mesure peuvent être le nombre de décisions de protection.
Populations	Le numérateur est constitué par le nombre de décisions de protection demandées à/accordées par des juridictions pénales et civiles/de la famille relatives à des violences conjugales à l'égard de femmes (commises par des hommes) au cours d'une période de douze mois.
Ventilation nécessaire	Sexe de la victime Sexe de l'auteur Type de relation impliquant la violence = <i>époux ou partenaire (actuel ou ancien), indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime</i>
Période de référence	Année civile ou période de douze mois

Indicateur 11	Nombre annuel d'hommes (âgés de 18 ans et plus) poursuivis pour violences conjugales à l'égard de femmes
Définition	Les personnes poursuivies sont les «auteurs présumés d'une infraction contre lesquels les poursuites ont débuté au cours de l'année du signalement. Les personnes peuvent être poursuivies par le procureur général ou par le service répressif responsable des poursuites, à l'échelon national, quelle que soit la décision finale» (Eurostat-ONUUDC).
Types de comportement ou d'infraction(s) à prendre en considération	L'acte ou les actes pour lesquels l'homme âgé de 18 ans et plus peut être poursuivi font référence à toute forme de violences conjugales, y compris: <ul style="list-style-type: none"> • violence physique: agression physique, blessure corporelle, coups, privation de liberté, meurtre; • violence sexuelle: viol, agression sexuelle, harcèlement sexuel, viol conjugal; • violence psychologique: contrainte, diffamation et violence verbale, harcèlement, humiliation, négligence, isolement, diffamation orale, menace, traque furtive, violence mentale; • violence économique: préjudice matériel, vol de biens personnels, restriction de la liberté individuelle, dépendance financière, refus de payer la pension alimentaire, travail domestique forcé. Du moment que ces actes ont été commis contre sa partenaire ou ancienne partenaire.
Numérateur	Nombre d'hommes âgés de 18 ans et plus poursuivis pour (des incidents liés aux) violences conjugales à l'égard de leur partenaire ou ancienne partenaire.
Ce qu'il mesure	L'indicateur mesure le nombre d'hommes âgés de 18 ans et plus poursuivis pour (des incidents liés aux) violences conjugales à l'égard de leur partenaire ou ancienne partenaire au cours d'une période de douze mois.
Comment le mesurer	Les informations doivent être disponibles pour une période de douze mois révolue. L'information minimale requise pour mesurer cet indicateur est le nombre de personnes poursuivies pour des affaires de violences conjugales.
Sources d'informations	Les fichiers des infractions constatées par la police et les archives judiciaires peuvent constituer des sources d'informations.
Unités de mesure	Les unités de mesure peuvent être le nombre de personnes/d'auteurs poursuivis.
Populations	Les personnes poursuivies pour violences conjugales.
Ventilation nécessaire	Sexe de la victime Sexe de l'auteur Type de relation impliquant la violence = <i>époux ou partenaire (actuel ou ancien), indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime</i>
Période de référence	Année civile ou période de douze mois

Indicateur 12	Nombre annuel d'hommes (âgés de 18 ans et plus) condamnés pour violences conjugales à l'égard de femmes
Définition	<p>Le nombre de personnes condamnées pour violences conjugales à l'égard de femmes fait référence à tous les auteurs (hommes) qui ont été accusés et condamnés par le système judiciaire pour tout acte de violences conjugales à l'égard de femmes.</p> <p>Les personnes condamnées sont: «Les personnes déclarées coupables par toute entité juridique autorisée à prononcer une condamnation au titre du droit pénal national, que la condamnation soit ensuite maintenue ou non» (Eurostat-ONUJDC).</p>
Types de comportement ou d'infraction(s) à prendre en considération	<p>L'acte ou les actes pour lesquels l'homme âgé de 18 ans et plus peut être condamné et détenu peuvent faire référence à toute forme de violences conjugales, y compris:</p> <ul style="list-style-type: none"> • violence physique: agression physique, blessure corporelle, coups, privation de liberté, meurtre; • violence sexuelle: viol, agression sexuelle, harcèlement sexuel, viol conjugal; • violence psychologique: contrainte, diffamation et violence verbale, harcèlement, humiliation, négligence, isolement, diffamation orale, menace, traque furtive, violence mentale; • violence économique: préjudice matériel, vol de biens personnels, restriction de la liberté individuelle, dépendance financière, refus de payer la pension alimentaire, travail domestique forcé. <p>Du moment que la victime était une femme et sa partenaire ou ancienne partenaire.</p>
Numérateur	Nombre d'hommes (âgés de 18 ans et plus) condamnés pour (des incidents liés aux) violences conjugales à l'égard de leur partenaire ou ancienne partenaire au cours d'une période de douze mois.
Ce qu'il mesure	L'indicateur mesure le nombre d'hommes (âgés de 18 ans et plus) qui ont été définitivement condamnés pour (des incidents liés aux) violences conjugales à l'égard de leur partenaire ou ancienne partenaire.
Comment le mesurer	Les informations doivent être disponibles pour une période de douze mois révolue. L'information minimale requise pour mesurer cet indicateur est le nombre total d'hommes condamnés pour violences conjugales au cours de la période de douze mois.
Sources d'informations	Les archives judiciaires peuvent constituer une source d'informations.
Unités de mesure	Les unités de mesure peuvent être le nombre de personnes condamnées.
Populations	Le numérateur est constitué par le nombre de personnes condamnées pour violences conjugales.
Ventilation nécessaire	<p>Sexe de la victime</p> <p>Sexe de l'auteur</p> <p>Type de relation impliquant la violence = <i>époux ou partenaire (actuel ou ancien), indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime</i></p>

Indicateur 12	Nombre annuel d'hommes (âgés de 18 ans et plus) condamnés pour violences conjugales à l'égard de femmes
Période de référence	Année civile ou période de douze mois

Indicateur 13	Nombre annuel d'hommes (âgés de 18 ans et plus) condamnés pour violences conjugales à l'égard de femmes détenus en prison ou tombant sous le coup d'une sanction qui implique une forme de privation de liberté
Définition	L'expression «personnes détenues en prison ou tombant sous le coup d'une sanction qui implique une forme de privation de liberté» fait référence aux personnes détenues en prison ou dans des établissements pénitentiaires ou correctionnels, après que l'autorité compétente a rendu une décision finale sur leur dossier.
Types de comportement ou d'infraction(s) à prendre en considération	L'acte ou les actes pour lesquels l'homme âgé de 18 ans et plus peut être condamné et détenu peuvent faire référence à toute forme de violences conjugales, y compris: <ul style="list-style-type: none"> • violence physique: agression physique, blessure corporelle, coups, privation de liberté, meurtre; • violence sexuelle: viol, agression sexuelle, harcèlement sexuel, viol conjugal; • violence psychologique: contrainte, diffamation et violence verbale, harcèlement, humiliation, négligence, isolement, diffamation orale, menace, traque furtive, violence mentale; • violence économique: préjudice matériel, vol de biens personnels, restriction de la liberté individuelle, dépendance financière, refus de payer la pension alimentaire, travail domestique forcé. Du moment que ces actes se sont produits entre époux ou partenaires ou entre anciens époux ou partenaires.
Numérateur	Nombre d'hommes (âgés de 18 ans et plus) condamnés pour violences conjugales à l'égard de leur partenaire ou ancienne partenaire, qui sont détenus en prison, dans des établissements pénitentiaires ou correctionnels.
Ce qu'il mesure	Cet indicateur mesure le nombre d'hommes (âgés de 18 ans et plus) qui ont été condamnés définitivement pour violences conjugales à l'égard de leur partenaire ou ancienne partenaire et dont la peine comprend une forme de privation de liberté (prisons, établissements pénitentiaires ou correctionnels) au cours d'une période de douze mois.
Comment le mesurer	Les informations doivent être disponibles pour une période de douze mois révolue. L'information minimale requise pour mesurer cet indicateur est le nombre d'hommes détenus en prison, dans des établissements pénitentiaires ou correctionnels, condamnés pour violences conjugales à l'égard de leur partenaire ou ancienne partenaire.
Sources d'informations	Les archives judiciaires peuvent constituer une source d'informations.
Unités de mesure	Les unités de mesure peuvent être le nombre de personnes condamnées à une peine d'emprisonnement.
Populations	Le numérateur est constitué par l'ensemble des personnes (hommes) qui sont privées de liberté en raison de violences conjugales.
Ventilation nécessaire	Sexe de l'auteur Sexe de la victime

Indicateur 13	Nombre annuel d'hommes (âgés de 18 ans et plus) condamnés pour violences conjugales à l'égard de femmes détenus en prison ou tombant sous le coup d'une sanction qui implique une forme de privation de liberté
	Âge de la victime (18 ans et plus) Type de relation impliquant la violence = <i>époux ou partenaire (actuel ou ancien), indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime</i>
Période de référence	Année civile ou période de douze mois